

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2019

RELEVÉ DE DECISIONS

V1.0

Elus :

Présents : HENARD Nicolas, FOUNTAINE Claire, BACCHINI Henry, HARLE Sylvie, PITOR François, CHAURAY Marie-Pierre, FRETAY Stéphane, MINARD Alexis, RUSSO Edward, AVRAM Olivier, BERTIN Frédéric, DENECHAU Jean-Luc, FOURICHON Christine, LIMOUZIN Eric, MERIC Jean-Claude, MEUNIER Philippe, PAPAIS Ode, PFEIFFER Frédérique, SILVESTRE Christian, TATIBOUET Claudine.

Excusés : MIGRAINE Corinne, SALOU Jean-Pierre, BERENGUIER Régis, BOVYN Olivier, CARDON Hélène, DARROU Valérie, LAPERCHE Sabine, LOBERT Caroline, MALLARET Bernard, MEZOU Laurence, PALLARES Serge, PEBEREL Nathalie, RIGAUD Géraldine, ROGUEDAS Hervé, LYON CAEN Yves.

Absents : HOREAU Denis.

Invités :

Présents : GANTER Pierre, CATHELINÉAU Jacques, MARLIOT Eric.

Excusés : ADAM Paul, LE DEROFF Jean-Yves.

POUVOIR :

BERENGUIER Régis	donné à	TATIBOUET Claudine
BOVYN Olivier	donné à	MERIC Jean-Claude
CARDON Hélène	donné à	PITOR François
DARROU Valérie	donné à	MEUNIER Philippe
LAPERCHE Sylvie	donné à	FRETAY Stéphane
LOBERT Caroline	donné à	PAPAIS Ode
MALLARET Bernard	donné à	HARLE Sylvie
MEZOU Laurence	donné à	AVRAM Olivier
PALLARES Serge	donné à	HENARD Nicolas
PEBEREL Nathalie	donné à	DENECHAU Jean-Luc
SALOU Jean-Pierre	donné à	BACCHINI Henry
RIGAUD Géraldine	donné à	LIMOUZIN Eric

1 Introduction du Président

Information	Le Président ouvre le Conseil d'Administration par une introduction présentant le travail/les actions réalisés depuis le précédent CA du 29 juin 2019.
--------------------	--

2 Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2019

Décision CA-190928-01	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine le Procès-Verbal du CA du 29 juin 2019</p> <p>Résultat du vote : Abstention (3) : JL.DENECHAU, N.PEBEREL, C.FOURICHON</p> <p>Publication électronique du relevé de décisions sur le Site Internet de la FFVoile le 3 octobre 2019.</p>
----------------------------------	---

3 Informations générales et questions/ réponses aux membres du Bureau Exécutif

Information	Pas de questions du CA au BE
--------------------	------------------------------

4 Information sur la délivrance des licences au 19/09/2019

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du point effectué en séance sur la délivrance des licences au 19/09/2019.
--------------------	--

5 Point d'avancement du Projet Fédéral

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du point d'avancement du projet fédéral et des prochaines étapes du projet
--------------------	---

6 DVFAT : Département Vie Fédérale et Activités Transverses

6.1 Résultat des votes électroniques du CA

6.1.1 Règlement du championnat de France pratique Windfoil à partir de 2019

Information sur le résultat du vote électronique CA-190812-01	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la création des titres de Champion(ne) de France de Pratique Wind Foil, ainsi que le règlement joint à la soumission.</p> <p>Résultat du vote : 29 oui 2 abstentions (Jean-Luc DENECHAU, Olivier BOVYN) 5 non votants</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 12 août 2019</p>
--	---

6.1.2 Règlement des championnats de France Jeunes à partir de 2020

Information sur le résultat du vote électronique CA-190916-01	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide le règlement des championnats de France Jeunes à partir de 2020.</p> <p>Résultat du vote : 24 oui 2 absentions (Jean-Luc DENECHAU, Nathalie PEBEREL) 10 non votants</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 18 octobre 2019</p>
--	--

6.2 Assurance collective 2020-2023 et prix des licences/titres de participation 2020

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé que suite à l'appel d'offre mis en place pour les contrats d'assurance collective et l'étude des offres parvenues des différentes compagnies d'assurance pour les 4 lots, le Bureau Exécutif de la FFVoile a décidé de retenir pour les Assurance collective 2020 – 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">- La MAIF pour la Responsabilité Civile, protection juridique, recours et défense pénale (lot 1)- La MDS pour la partie Individuelle Accident et la MAIF pour l'Assistance rapatriement (lot 2) <p>1 non votant (H BACCHINI n'a pas participé au vote après avoir déclaré un conflit d'intérêt puisque administrateur de la MDS)</p> <ul style="list-style-type: none">- La MDS pour l'accident corporel grave (lot 3) <p>1 non votant (H BACCHINI n'a pas participé au vote après avoir déclaré un conflit d'intérêt puisque administrateur de la MDS)</p> <ul style="list-style-type: none">- AXA pour la responsabilité des dirigeants – RCMS (lot 4) <p>Comme précisé lors du CA du 29 juin 2019, AMTM (MADER) a bien été maintenu pour la gestion des sinistres.</p>
--------------------	---

Le Conseil d'Administration de la FFVoile est également informé que suite au choix des assureurs et des tarifs liés à ce choix à partir de 2020, le Bureau Exécutif de la FFVoile a validé le **prix définitif des licences/titres de participation pour 2020** (y compris applicable aux primo licenciés de septembre 2019 à décembre 2019) à savoir :

- Licence club Adulte : 58,50 €
- Licence Club Jeune : 29,50 €
- Passeport Voile/Passeport Voile Régionalisé : 11,50 €
- Licence Temporaire 4 jours : 30,00 €
- Licences Temporaire 1 jour : 15,50 €
- Titre de participation CESE (Bretagne) : 2,20 €
- Titre de participation Kiteboard : 3,00 €

6.3 Réforme statutaire des ligues

Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide les options ci-après qui doivent figurer dans les statuts types et le Règlement Intérieur Types des ligues :

Pour les statuts :

- Article 14 : Option 2
La convocation de l'Assemblée Générale de la Ligue, accompagnée de son ordre du jour est adressée par lettre ordinaire ou par courrier électronique, adressé 15 jours au moins à l'avance, à chacun des représentants désignés ainsi qu'aux participants avec voix consultative.

Le bilan, le budget prévisionnel, le procès-verbal de la précédente assemblée générale, les éventuelles modifications statutaires, la liste des candidats aux diverses élections, sont adressés à chacun des représentants désignés ainsi qu'aux participants avec voix consultative par courrier électronique, au plus tard 96 Heures avant l'Assemblée Générale de la ligue.

Vote à l'unanimité

- Article 14 bis : Option 2
Seules peuvent être candidates, au titre du collège considéré, les personnes désignées comme représentant de leur association ou de leur établissement à l'Assemblée Générale de la Ligue.

Vote :

Contre (3) : Jean-Luc DENECHAU, Nathalie PEBEREL, Christine FOURICHON
Abstention (1) : Olivier BOVYN

- Article 14 bis : Option1
Les candidats peuvent souverainement décider de révéler leurs positions et/ou intentions de vote pour l'Assemblée Générale de la FFVoile mais ils ne peuvent être contraints à exprimer publiquement leurs choix en la matière étant précisé que les candidats élus n'ont en toute hypothèse qu'un mandat représentatif et non impératif

**Décision
CA-190928-02**

**Décision
CA-190928-03**

**Décision
CA-190928-04**

Vote à l'unanimité

<p>Décision CA-190928-05</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Article 43 : Option 2 La Ligue communique à la FFVoile par courrier électronique : <ul style="list-style-type: none"> - dès que celle-ci est définitivement fixée, la date de chacune de ses assemblées générales - 15 jours au moins avant l'Assemblée Générale de la ligue, la convocation de l'assemblée générale accompagnée de son ordre du jour - 96 Heures avant l'Assemblée Générale de la ligue, le bilan, le budget prévisionnel, le procès-verbal de la précédente assemblée générale, les éventuelles modifications statutaires, la liste des candidats aux diverses élections, etc... ; - à l'issue de chaque assemblée générale et sans délai, l'ensemble des décisions prises et notamment les modifications de textes adoptées ainsi que les résultats des élections. <p style="text-align: center;">Vote à l'unanimité</p>
	<p>Pour le RI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 5 : Option 1 S'agissant des Associations et des Établissements, la procuration doit être donnée à un représentant issu de la même structure que lui. A défaut de représentant issu de la même structure présent le jour de l'Assemblée Générale, ou en mesure de recevoir cette procuration, celle-ci doit être donnée à un représentant issu du même collège que lui au sein de la Ligue. <p>S'agissant des Membres associés, les procurations peuvent être données à n'importe quel représentant d'une structure affiliée à la Ligue.</p>
<p>Décision CA-190928-06</p>	<p>Vote : Contre (5) : Jean-Luc DENECHAU, Nathalie PEBEREL, Olivier BOVYN, Christine FOURICHON, Frédéric BERTIN Abstention (3) : Jean-Claude MERIC, Ode PAPAIS, Christian SILVESTRE</p>
<p>Décision CA-190928-07</p>	<p>Le choix des options ayant été arbitré, le Conseil d'Administration de la FFVoile valide les statuts types et Règlement Intérieur Types des ligues.</p> <p>Vote : Contre (2) : Jean-Luc DENECHAU, Nathalie PEBEREL, Abstention (3) : Christine FOURICHON, Olivier BOVYN, Christian SILVESTRE</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 3 octobre 2019</p>

6.4 Organigramme fédéral

<p>Information</p>	<p>Le Conseil d'Administration prend connaissance de la modification ci-dessous de l'organigramme fédéral :</p>
---------------------------	---

	Dépt	Commission	Modification / version précédente	Version
	DESE	Commission Handivoile, paravoile et sport adapté	Démission de Jérémie CHAUCHOY	V0.64

6.5 Point financier

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé dans le cadre du point financier des Risques et Opportunités relatifs à la réalisation du budget 2019 (y compris un point précis sur le dossier Hansa) ainsi que du point Trésorerie.
--------------------	---

6.6 Favoriser la trésorerie des ligues et des clubs

Décision CA-190928-08	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la mise en œuvre du projet « Favoriser la trésorerie des Ligues et des Clubs » tel que présenté en séance et avec ces particularités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date d'effet est le 1 janvier 2020 • Retarder le prélèvement de 50% cotisation FFVoile des clubs de janvier à juillet et donc prélever 100% de cette cotisation en juillet • Retarder le prélèvement du janvier 2020 de l'ordre de 30 jours afin de laisser aux clubs la trésorerie résultant des ventes des licences adultes et jeunes • Revoir la date de prélèvement pour aligner la période de prélèvements aux mois calendaires • Effectuer les ristournes des ventes de licences adultes et jeunes aux Ligues le lendemain des prélèvements des clubs • Prélèvement des ventes de PVR dans le même mécanisme que le prélèvement des licences adultes et jeunes • Avec les Ligues, recruter le nombre des clubs en prélèvement à 95% de clubs affiliés par rapport au 87% aujourd'hui • Préparer la transition en étroite collaboration avec les ligues aux sujets des impacts sur leur trésorerie, la trésorerie des clubs et la communication aux clubs que les ligues devraient faire. <p>Vote à l'unanimité</p>
----------------------------------	--

6.7 Modification du règlement médical

Décision CA-190928-09	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité les modifications du règlement Médical.</p> <p>Le CA a pris bonne note par ailleurs que le tarif de la demande d'habilitation a été fixé par le Bureau Exécutif à 150 € par demande.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 8 Octobre 2019</p>
----------------------------------	---

6.8 Affiliation Brest Ultim Sailing

Décision CA-190928-10	Le Conseil d'Administration de la FFVoile approuve à l'unanimité l'affiliation de la société Brest Ultim Sailing en tant qu'établissement national.
----------------------------------	---

6.9 Point gouvernance

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des pistes de réflexion envisagées pour l'amélioration de la gouvernance et des 1ères propositions formulées pour le 1 ^{er} thème : amélioration de la préparation des réunions statutaires (notamment les CA).
--------------------	---

7 DESE : Département Economique Social et Environnemental

7.1 Rénovation du règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations et fonctions de la FFVoile

Décision CA-190928-11	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile souhaite à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des fiches référentielles relatives aux fonctions allégées et ouvertes- Une liste non exhaustive des fonctions- Une féminisation partielle limitée aux titres des fonctions- Elargir les prérogatives de la fonction d'animateur- Prendre en compte les résultats obtenus en compétition pour la certification des compétences et l'écrire dans le RDD
Décision CA-190928-12	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide les propositions d'évolution du Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile, ses trois annexes et les fiches descriptives référentielles présentées par le pôle Formation et emploi de la FFVoile.</p>
Décision CA-190928-13	<p>Suite aux différents retours émis par les membres du Conseil d'Administration, le CA mandate le pôle Formation & Emploi de la FFVoile, en collaboration avec les commissions concernées, à proposer à la validation définitive le Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile, ses trois annexes ainsi que l'ensemble des fiches descriptives référentielles, lors du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra en novembre prochain, et ce pour une mise en application au plus tard le 1^{er} février 2020.</p>

8 DCP : Département Compétition Performance

8.1 *Règlement des Classements activité sportive des clubs, classements individuels de la FFVoile (régionaux et National) et des Championnats de France des clubs*

<p>Décision CA-190928-14</p>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité les quatre règlements proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Règlement du Classement national Activité Sportive des clubs,- Règlement des Classements Régionaux Individuels Fédéraux,- Règlement du Classement National Individuel Fédéral,- Règlement des Championnats de France des Clubs. <p>Il est rappelé que la date du lancement de ces classements est :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Année sportive 2021 : Année « 0 » en 2020 - Une année d'appropriation et d'information avec les clubs et territoires pour intégrer et mettre en pratique cette réforme. <p>Publication électronique sur le Site Internet de la FFVoile le 21 octobre 2019.</p>
---	--